

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité –Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 050/2022

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

Objet : Fermeture des deux accès à la Place DESPAUX par la rue du Général De Gaulle pour
L'installation de la sirène.

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d'assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT que pour l'installation de la sirène de la mairie, il y a lieu de fermer les deux côtés latéraux permettant l'accès à la Place Despaux par la Rue du Général De Gaulle les 24 et 25 août 2022.

ARRETE

Article 1, Le jeudi 24 et le vendredi 25 août 2022, les deux côtés latéraux permettant l'accès à la Place Despaux depuis la Rue du Général de Gaulle, seront fermés à la circulation, afin de permettre l'installation de la Sirène de la Mairie.

Article 2, Les Services Techniques auront la charge de matérialiser cette interdiction par la mise en place de barrières et d'une signalisation complète du chantier.

Article 3, L'entreprise GODET intervenant du chantier devra en outre assurer la surveillance constante de la signalisation, conformément aux textes en vigueur. Les lieux seront maintenus en bon état concernant la voirie et la propreté.

Article 4, La ville de Crouy Sur Ourcq se réserve le droit d'annuler le présent arrêté en cas de non respect de l'un de ces articles ou en cas de gêne manifeste, cela sans préavis.

Article 4 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, Services Techniques, à la Police Municipale de Crouy sur Ourcq, au demandeur.

A CROUY SUR OURCQ, le 23 juin 2022

Monsieur Victor ETIENNE
Maire de CROUY SUR OURCQ

